



05/12/2022

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté « équipement sportif,
fêtes et cérémonies » N°19
2021 Secrétariat : S. RUYANT
Secrétariat

ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNER ET DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Le lundi 5 décembre 2022 (en matinée)

Place du Général de Gaulle,

Du côté du Monument aux Morts à ERQUINGHEM-LYS

Le Maire d'Erquinghem-Lys

Vu le Code Général des collectivités territoriales, les articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

Vu le livre I de l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992, relatif à l'installation d'une signalétique temporaire,

Considérant les manifestations organisées le 5 décembre, dans le cadre des cérémonies commémoratives pour la journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie,

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1° Le LUNDI 5 décembre 2022 de 10 heures à 12 h 30, la circulation sera restreinte, le stationnement interdit, Place du Général de Gaulle, du côté du monument aux morts au droit de la cérémonie.

Article 2° La pose et la maintenance des panneaux d'interdiction de stationner seront à la charge des services municipaux.

Article 3° Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication ou sa notification à l'intéressé.

Article 4° La sécurité des manifestations et de leurs participants est assurée la brigade territoriale de gendarmerie, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade d'Hallennes-Lez-Haubourdin
- Le responsable de la Police Municipale d'ERQUINGHEM-LYS,
- Les archives municipales

Erquinghem-Lys, Le 5 décembre 2022

Monsieur Olivier JOUCLA
Conseiller Municipal délégué
à la sécurité, aux travaux sur le Domaine Public

